



DÉCLARATION COMMUNE

Conseil CNAM - 19/02/2026





Déclaration commune France Assos Santé, FNATH, UNAF Conseil d'installation de la CNAM – 19 février 2026

France Assos Santé, la FNATH et l'UNAF, siègent au sein de ce Conseil depuis plus de vingt ans, et ont vu leur légitimité encore renforcée au mandat précédent avec l'attribution d'un quatrième siège de représentants des usagers. Notre responsabilité est simple et exigeante : porter la voix des personnes malades, des familles, des personnes en situation de handicap, des accidentés du travail et des personnes qui souffrent d'une maladie professionnelle, des personnes âgées, et plus généralement de l'ensemble des usagers de la santé, et veiller à la préservation d'un modèle solidaire, universel et protecteur.

Dans ce contexte de renouvellement, nous tenons à interpeller le gouvernement, la Direction de la CNAM et le Conseil, sur l'incohérence de la limite d'âge applicable à l'ensemble des conseillers. Héritée d'une autre époque, cette règle n'est plus en phase avec la réalité d'une institution universelle. Elle écarte de fait de nombreux représentants associatifs expérimentés et contribue à l'absence de représentation directe des personnes âgées ou retraitées, pourtant parmi les premières concernées par nos décisions.

Cette mandature s'ouvre dans un contexte de fortes tensions : difficultés d'accès aux soins, inégalités territoriales persistantes, progression des maladies chroniques – y compris des cancers d'origine professionnelle, enjeux majeurs en santé mentale – y compris au sein des collectifs de travail –, de santé au travail, et soutenabilité financière fragilisée par des décisions budgétaires incohérentes par une organisation délibérée des déficits de la branche maladie.

Parallèlement, à l'heure où l'Assurance maladie annonce engager une refonte du logiciel ARPEGE, nous tenons à insister sur les enjeux liés au numérique et les conséquences que la dématérialisation peut avoir sur l'accès aux droits. Cela a pu concerner le versement des indemnités journalières et nous veillerons à ce que la réponse apportée par cette refonte soit satisfaisante, à l'efficacité du déploiement de l'appli Carte Vitale et à ce qu'il n'y ait pas de difficultés particulières concernant le versement prochain, par l'Assurance maladie, de l'indemnisation du congé de naissance.

Ainsi, nous avons pleinement conscience des enjeux liés à ce mandat : la conclusion de la nouvelle COG et l'examen de plusieurs PLFSS, au sein desquels la recherche d'économies s'ancre de plus en plus. Il en est de même pour le débat concernant la place de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire. Ces choix, que nous suivrons avec attention, ne sont pas neutres et ont un impact réel sur les familles, les personnes malades, les personnes en

situation de handicap, les personnes âgées...La santé, préoccupation première des Français, constituera, en outre, un des sujets majeurs de l'élection présidentielle à venir.

Mais nous souhaitons le dire sans détour : les usagers de la santé ne peuvent pas devenir la variable d'ajustement du système.

L'annonce d'une hausse des restes à charge hospitaliers au 1^{er} mars, sans concertation ni consultation des usagers, envoie un signal profondément préoccupant. A la fois sur la méthode et sur le fond. Pour les personnes qui vivent avec des pathologies chroniques, pour les personnes âgées, pour les accidentés du travail, pour les personnes précaires, chaque euro supplémentaire compte. Augmenter le reste à charge, c'est prendre le risque d'accroître encore plus les renoncements aux soins et les inégalités.

Dans le même temps, nous avons vu en janvier dernier certains acteurs refuser toute contribution à l'effort collectif. La soutenabilité de notre système ne peut être à géométrie variable. Elle suppose une responsabilité partagée. Les usagers et patients ne peuvent être les seuls à qui l'on demande, années après années, des efforts supplémentaires et immédiats.

En conclusion, nous défendons trois exigences claires :

- un accès effectif aux soins, sans barrières financières supplémentaires ;
- une politique de pertinence et de qualité centrée sur le respect des recommandations et des bonnes pratiques par les professionnels de santé, pour le bon soin pour la bonne personne, intégrant pleinement l'expérience et la sécurité des patients ; et non sur des logiques exclusivement comptables ;
- une démocratie en santé réelle, où la voix des usagers et des familles pèse véritablement dans les décisions.

La solidarité ne peut être à sens unique.

Elle implique équité, responsabilité partagée et respect de celles et ceux pour qui ce système existe : l'ensemble de la population.

Nous serons présents, engagés, exigeants.

Je vous remercie.

A propos de France Assos Santé

L'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) dite France Assos Santé a été créée en mars 2017 dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire une représentation des usagers interassociative. Organisation de référence pour défendre les intérêts des patients et des usagers du système de santé, sa mission est inscrite dans le Code de la santé publique (loi du 26 janvier 2016). Forte d'un maillage territorial de 18 délégations régionales (URAASS), elle regroupe près de 100 associations nationales et plusieurs centaines d'associations régionales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 6 000 représentants des usagers qui siègent dans les instances hospitalières, de santé publique ou d'assurance maladie. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.



Défendre vos droits

Vous représenter

Agir sur les lois